

# Prévention des difficultés

FAQ CSOEC - Mise à jour : 2 avril 2020 - 17 h

Date	Questions	Réponses
23/03/20	Comment saisir la Commission des chefs de services financiers (CCSF) ?	<p>La CCSF peut accorder aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières des délais de paiement pour s'acquitter de leurs dettes fiscales et sociales (part patronale) en toute confidentialité. Conditions de recevabilité et composition du dossier :</p> <p><a href="https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf">https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf</a></p> <p>Dossier simplifié à l'attention des TPE :</p> <p><a href="https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/ccsf-etcodeficiri">https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/ccsf-etcodeficiri</a></p>
31/03/20	Comment saisir la la Médiation du crédit dans le contexte actuel de crises sanitaire et économique ?	<p>Pour les demandes liées au Covid 19, la médiation du crédit a mis en place une procédure accélérée : il convient de remplir un formulaire d'une page et de l'adresser à l'échelon départemental à l'adresse suivante : Mediation.credit.XX@banque-france.fr (XX =numéro du département). Formulaire disponible sur la page dédiée du site de la Médiation du crédit/Banque de France ci-dessous.</p> <p><a href="https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit">https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit</a></p> <p><a href="https://mediateur-credit.banque-france.fr/">https://mediateur-credit.banque-france.fr/</a></p>